

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Vous pouvez hurler. Vous vous permettez de vous plaindre pour les conflits d'intérêts concernant des députés de l'autre côté de la Chambre, mais quand c'est votre tour, vous poussez des cris perçants.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Le premier ministre envisagerait-il de soumettre toute cette affaire au comité permanent des privilèges et élections pour voir si le député de Calgary-Sud a contrevenu à la loi sur la Chambre des communes?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je viens d'apprendre cette affaire. A l'instar du député, j'ai lu l'article publié à ce sujet. Nous prenons la chose très au sérieux. J'ai lu toutes les instances mentionnées dans l'article, et je puis assurer au député que l'on étudiera la question très sérieusement. J'accepte la proposition du député. Nous l'étudierons aussi très soigneusement. Je suis certain que tous les députés sont très inquiets des implications dont on parle dans cet article.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—ON DEMANDE S'IL EXISTE DES SURPLUS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné les rapports contradictoires sur les approvisionnements et l'entreposage des produits laitiers au Canada, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il y a actuellement de fortes quantités de produits laitiers tels que le beurre et la poudre de lait en entreposage, ou est-ce que la production est déficitaire en ce moment? Je pose cette question en vue de renseigner les producteurs de lait pour l'avenir.

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Ces chiffres sont rendus publics. Il n'y a pas de pénurie. Nous avons d'amples réserves de beurre en entreposage. Nous avons encore davantage de lait écrémé en poudre en entreposage; si le député est au courant de ventes éventuelles ou s'il connaît d'éventuels acheteurs, il devrait en aviser la Commission canadienne du lait.

[Français]

ON DEMANDE SI LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT A FAIT DES EXTRAPOLATIONS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné la réponse du ministre, et pour ne pas donner une mauvaise orientation aux producteurs de lait au Canada, est-ce que le ministre est en mesure de dire à la Chambre si la Commission canadienne du lait a donné les prévisions pour les

[M. Rodriguez.]

mois à venir, afin d'être en mesure d'orienter cette production dans la bonne voie?

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur. C'est la raison pour laquelle la Commission tente de mettre sur pied des programmes qui répondront aux besoins de lait des entreprises spécialisées dans les produits laitiers. Au besoin, la Commission retirera son offre d'achat de beurre et de lait écrémé en poudre pour inciter les entreprises à fabriquer d'autres produits qui peuvent devenir rares avant la fin de l'année laitière si ce n'est pas déjà fait.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LA POSSIBILITÉ DE L'EXERCICE AVEC PERMISSION DES
ACTIVITÉS EXTRA-PROFESSIONNELLES DES EMPLOYÉS—
DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme il a reconnu aujourd'hui que le statisticien en chef adjoint assumant un poste de SX-3 au traitement annuel de \$43,000 s'adonne actuellement à des activités extra-professionnelles liées à son travail au ministère, le ministre peut-il nous dire si on l'a informé d'une association entre ce haut fonctionnaire et un premier conseiller en recherche, s'il est prêt à déposer les annonces publiées par cette entreprise et s'il compte interroger les personnes en cause pour savoir si elles ont obtenu une permission écrite ou orale avant de s'associer à cette entreprise?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): J'ai examiné la question et elle est compliquée. Je me souviens très bien quand j'étais étudiant en droit à l'Université Laval, certains des meilleurs professeurs étaient des fonctionnaires qui venaient donner leurs cours à 8 heures le matin. Je n'ai jamais cru que les services qu'ils offraient aux étudiants le matin constituaient une violation des principes régissant les conflits d'intérêts. Le fonctionnaire en cause est un spécialiste dans son domaine. Il a aidé certaines universités à mettre des programmes au point. Et bien entendu, comme il travaillait en dehors de ses heures de travail et qu'il était rétribué, je ne puis guère croire qu'il soit coupable d'un acte répréhensible. J'estime que nous ne devrions pas priver les universités du Canada de certains de nos meilleurs cerveaux quand il n'y a aucun conflit avec une fonction publique. Je ne veux pas nuire à la carrière de cet excellent fonctionnaire parce qu'il est disposé à aider une université et qu'il accepte une rémunération, tant que je serai persuadé qu'il n'utilise pas des renseignements confidentiels dans l'exécution de ce travail. Si nous devons prendre une décision dans ce cas-ci, nous devons peut-être interdire à tout fonctionnaire de faire un autre travail, même d'aider comme agent de police en fin de semaine dans un stade. Où va-t-on tracer la ligne de démarcation?